



## Attestation employeur periode d'essais

Par **nicoo123123**, le **02/06/2011** à **11:25**

Bonjour,

j'ai obtenu de mon employeur une attestation (pour trouver une location de logement ) qui stipule, entre autres, que je ne suis **pas en période d'essais**.

Or je suis encore en periode d'essai suivant mon CDI pour au moins 3 mois.

Si mon employeur souhaite rompre ma periode d'essais, puisse-je lui oppose cette attestation (sachant que je pense que la mention "n'est pas en periode d'essai est une erreur de leur part).

Est-ce-que cette attestation est juridiquement recevable pour me considérer comme n'étant plus en periode d'essais ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cdlt,

Par **conseiller du salarié**, le **02/06/2011** à **16:14**

Bonjour,

La période d'essai est expressément stipulée dans le contrat de travail ou la lettre d'engagement (on dit qu'[s]elle ne se présume pas[/s]).

A priori le raccourcissement de la période d'essai ne se pratique pas ; d'ailleurs pourquoi cela

se ferait-il ?

Donc je ne crois pas que cette erreur de leur part puisse leur être opposable.  
Mais je ne suis pas sûr que l'on puisse donner une réponse formelle à votre question.

Par **milou27**, le **02/06/2011 à 17:45**

l'employeur a indiqué que vous n'étiez pas en période d'essai tout simplement pour faciliter la recherche de logement - un propriétaire accepte rarement de signer un bail avec un salarié en période d'essai.

A mon avis s'il l'a fait, c'est qu'il compte vous embaucher définitivement.

Juridiquement je ne sais pas si vous pouvez faire jouer l'attestation délivrée- je pense que oui.